



Projet de loi n°69 sur l'énergie

Sobriété énergétique: les transports dans l'angle mort

Québec, le 26 février 2025 – Alors que l'étude détaillée du projet de loi n°69 est en cours, Équiterre, la Fondation David Suzuki, le Front commun pour la transition énergétique, le Regroupement national des conseils régionaux pour l'environnement et Vivre en Ville accueillent avec intérêt l'amendement adopté par les parlementaires exigeant que le futur plan de gestion intégrée des ressources (PGIRE) doive établir des orientations, objectifs et cibles de sobriété énergétique. Les organisations sont toutefois préoccupées par l'absence du secteur des transports dans la feuille de route en efficacité et sobriété énergétiques du gouvernement annoncée au printemps, et demandent que tous les secteurs de l'économie y soient inclus.

Le secteur des transports à placer au coeur de la transition énergétique

Le secteur des transports est responsable de [26% de l'énergie consommée](#) et de [43% des émissions de GES](#) du Québec. Malgré ce constat, ce secteur est le grand absent de la planification gouvernementale, n'apparaissant pas à la [Feuille de route en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques](#) (voir figure à la fiche technique).

Pourtant, le potentiel de réduction de la consommation énergétique dans le secteur des transports est substantiel, tel que détaillé dans le rapport [Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec](#). Par exemple, pour le transport des passagers, des réductions de l'ordre de 30 à 35% entre 2016 et 2050 sont envisageables selon les divers scénarios de réduction de la demande modélisés (voir figure à la fiche technique). Il s'agit du type d'analyse qu'il sera nécessaire de mettre à jour et peaufiner au PGIRE.

Le prochain Plan d'action de la [Politique de mobilité durable](#), dont les cibles - entre autres de développement des transports collectifs et de réduction du kilométrage parcouru, devraient contribuer directement à la sobriété énergétique, représente une occasion en or d'arrimer sobriété et transport, notamment grâce à l'adoption de cibles comme le développement des transports collectifs et de réduction du kilométrage parcouru.

« Si on veut moins de barrages sur nos rivières, de lignes à haute tension et d'éoliennes dans le paysage québécois pour alimenter l'électrification des transports, la solution évidente est d'avoir moins de voitures et camions et plus de transport collectif. Investir dans le transport collectif n'est pas seulement une meilleure utilisation des précieuses ressources énergétiques du Québec, mais c'est aussi cinq fois plus économique pour la société que d'investir dans de nouvelles routes », déclare **Charles-Édouard Têtu, Analyste des politiques climatiques et énergétiques chez Équiterre.**



« Avec l'amendement portant sur la sobriété énergétique dans le PGIRE qui vient d'être intégré au projet de loi 69, le gouvernement devra faire beaucoup mieux pour intégrer ce principe dans ses politiques, que ce soit la Politique de mobilité durable, dont le prochain plan d'action doit paraître bientôt, ou le Plan pour une économie verte, qui sera mis à jour ce printemps. Il est indispensable que la sobriété énergétique soit intégrée et mise en œuvre de façon structurante et cohérente par le gouvernement », déclare **Andréanne Brazeau, analyste principale des politiques - Québec à la Fondation David Suzuki.**

Les carburants

Doté d'un PGIRE étendant sa portée l'ensemble des ressources énergétiques, l'État doit se préparer aux potentielles conséquences financières engendrées par les objectifs de sobriété en transports, où l'énergie consommée [provient à 97% d'hydrocarbures](#).

« Il est essentiel que l'État considère la perte de revenus issue de la taxe sur les carburants à la suite d'une diminution des volumes de carburants fossiles vendus. Bien que cette diminution soit souhaitable, elle aura un impact financier non négligeable sur le Trésor public », déclare **Martin Vaillancourt, directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement.**

L'importance de réduire la demande énergétique

L'aménagement du territoire est un levier clé de sobriété énergétique qu'il faut impérativement mobiliser. Afin d'atteindre la carboneutralité, les organisations environnementales recommandent d'adopter la séquence reconnue: sobriété, efficacité, production d'énergie renouvelable. En plaçant des mesures de sobriété énergétique en premier lieu, on agit sur la suite de la séquence et ultimement sur la nécessité de produire plus.

« Une transition réussie, ce n'est pas de toujours produire plus sans se questionner sur notre consommation, c'est de bâtir les infrastructures qui vont nous conduire vers la sobriété et nous sortir du gaspillage d'énergie. Il est nécessaire de mettre en place des mesures proportionnelles à l'ampleur du défi, soit des changements profonds qui nécessitent de repenser, entre autres choses, la planification territoriale », déclare **Samuel Pagé-Plouffe, directeur affaires publiques et gouvernementales de Vivre en Ville.**

« Plus nous devons produire d'électricité, plus les coûts seront élevés et se répercuteront dans les tarifs et, par ricochet, sur le coût de la vie en général. Les solutions pour la diminution de notre consommation énergétique sont multiples, qu'il s'agisse de sortir le gaz naturel des bâtiments ou du financement des transports collectifs. Les différents paliers gouvernementaux doivent mettre la main à la pâte », déclare **Mélanie Busby, responsable de la Coalition large sur l'énergie au Front commun pour la transition énergétique.**

À propos d'Équiterre

Équiterre contribue depuis 1993 à l'émergence de solutions sur le terrain, à la transformation des normes sociales et à l'adoption de politiques publiques par des projets d'éducation, de sensibilisation, de recherche, d'accompagnement et de mobilisation. Nous avons pour mission de concrétiser de nouvelles façons de se nourrir, produire, consommer et se déplacer qui sont sobres en carbone, compatibles avec les écosystèmes et la justice sociale.

À propos de la Fondation David Suzuki

Fondée en 1990, la Fondation David Suzuki (fr.DavidSuzuki.org | [@FondDavidSuzuki](https://twitter.com/FondDavidSuzuki)) est un organisme environnemental canadien à but non lucratif. Nous travaillons en anglais et en français et nous avons des bureaux à Vancouver, à Toronto et à Montréal. Afin de trouver des avenues vers un Canada durable, nous visons à travailler avec un vaste éventail d'acteurs et actrices au pays, dont les chef.fe.s et les communautés autochtones, tous les paliers de gouvernement, les entreprises et les individus. Pour réaliser notre mission, celle de préserver la diversité de la nature et le bien-être de toutes les formes de vie, maintenant et pour l'avenir, nous faisons appel à diverses ressources et approches : recherche scientifique, savoirs écologiques traditionnels, solutions politiques et juridiques innovantes, communications et engagement du public. Nous imaginons un monde où, chaque jour, nous agissons en comprenant notre interdépendance avec la nature ainsi que les un.e.s avec les autres.

À propos du Front commun pour la transition énergétique

Le Front commun pour la transition énergétique regroupe environ 85 organisations environnementales, citoyennes, syndicales et communautaires qui contribuent à l'élaboration collective et à la mise en œuvre d'une transition énergétique structurante et porteuse de justice sociale.

À propos du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ)

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement, l'action climatique et la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois. Les dix-sept conseils régionaux de l'environnement (CRE) mobilisent les parties prenantes régionales pour faire avancer la réflexion, développer les connaissances, favoriser le maillage et la concertation autour d'enjeux environnementaux et climatiques, dans le but d'encourager et faciliter le passage à l'action.



VIVRE EN VILLE
la voie des collectivités viables

À propos de Vivre en Ville

Vivre en Ville ouvre la voie aux nécessaires transformations du territoire et de nos milieux de vie. Notre approche mise sur la sobriété, la proximité et le renforcement des solidarités pour soutenir l'épanouissement de tous et toutes, assurer la vitalité des collectivités, préserver la santé des écosystèmes et traverser les crises.

Depuis près de 30 ans, Vivre en Ville met l'audace, la rigueur et la collaboration au service de l'intérêt collectif. Combinant des compétences variées et complémentaires en aménagement, mobilité, alimentation, habitation et verdissement, son équipe propose des stratégies sensibles à chaque milieu et déclinées à toutes les échelles. Organisation à but non lucratif, Vivre en Ville est reconnue tant pour sa contribution au débat public que pour ses nombreuses publications et ses activités de formation, de sensibilisation et d'accompagnement, menées partout au Québec.

Renseignements

Thalie Labonté
Coordonnatrice - Relations stratégiques et communication
514-893-7998 | thalie.labonte@vivreenville.org